

La Fiev prête à lutter contre les fausses plaques d'immatriculation

mercredi, 30 octobre 2013



On les appelle les «doublettes». Ce sont les quelque 17 500 fausses plaques qui, selon le ministère de l'Intérieur, sont actuellement en circulation en France. Et elles progressent vite : + 98% en 2011, + 73% en 2012. Elles prospèrent au rythme de l'inflation du nombre de radars. Qu'importe dès lors si vous êtes flashé : le PV arrivera chez un autre dont la plaque a été reproduite.

C'est contre ce fléau que Dominique Baudis, le «défenseur des droits», a proposé le 22 octobre dernier la mise en place de procédures destinées à mettre fin au problème :

- la présentation obligatoire de la carte grise et d'une pièce d'identité par tout demandeur d'une plaque d'immatriculation ;
- la tenue d'un registre par le vendeur de plaques d'immatriculation, qui serait tenu de présenter ce document aux autorités compétentes pour tout acte de vérification ;
- l'apposition, sur toute plaque d'immatriculation, d'une pastille d'authenticité inaltérable et inamovible.

La Fiev, qui revendique parmi ses adhérents les principaux fabricants de plaques d'immatriculation (85% du marché) a tenu à préciser qu'elle accueille très favorablement ces trois recommandations «*qui apporteraient, sans aucun doute, une amélioration significative de la protection des automobilistes*», a-t-elle souligné.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite